

**ARRÊTÉ ANNULANT UNE DECLARATION
PREALABLE**

AU NOM DE LA COMMUNE DE LOUVIGNE DE BAIS

DOSSIER N° DP 035161 26 V0011		
Date de dépôt de la demande d'annulation :	08/06/2026	DEMANDEUR Madame Gwénaëlle Picoul 1 Rue Anne-Marie Chapouton 35680 Louvigné-de-Bais
Pour :	Nous souhaitons mettre en place une pergola de 4x3	
Auteur du projet :		
Adresse terrain :	1 Rue Anne-Marie Chapouton 35680 LOUVIGNE DE BAIS	
Terrain cadastré :	B2264	
Nombre de logements créés :		
Surface de plancher :	existante : m ² créée : m ² démolie : m ²	

Le Maire de LOUVIGNE DE BAIS,

Vu la demande d'annulation d'une déclaration préalable présentée le 08/06/2026 par Madame Gwénaëlle Picoul - demeurant 1 Rue Anne-Marie Chapouton 35680 Louvigné-de-Bais ;

Vu le Code de l'Urbanisme ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 10/12/2013, modifié les 27/02/2018, 29/06/2021 et 08/11/2022, mis à jour le 04/11/2024;

Vu l'avis Favorable avec prescriptions du @UNITE DEPARTEMENTALE DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE en date du 20 mars 2026

ARRÊTE

Article 1 : L'autorisation de déclaration préalable délivrée le 25/03/2026 pour les travaux visés ci-dessus est **ANNULÉE**.

Date d'affichage en mairie de l'avis de dépôt :

Fait à LOUVIGNE DE BAIS, le 19 JUIN 2026



Pour le Maire,
L'Adjoint délégué à l'urbanisme,
Joseph JEULAND

RAPPELS RÉGLEMENTAIRES

Recours : Le délai d'instruction d'un recours gracieux (adressé à l'auteur de la décision) ou d'un recours hiérarchique (formé auprès du Préfet lorsque l'acte relève de sa compétence) à l'encontre de cette décision est d'un mois. Le silence gardé pendant plus de deux mois sur ce recours par l'autorité compétente vaut décision de rejet. Cette démarche ne prolonge pas le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la notification (l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite).

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télerecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.